ROYAUME DU MAROC

Ministère de la Santé

المملكة المغربية

وزارة الصحة

# Concours de recrutement des infirmiers et des techniciens de santé
## Session du 29 septembre 2019

**Cadre :** Infirmiers, techniciens de santé, rééducateurs, sage-femme et assistants sociaux.

**Durée :** 2h00

**Coefficient :** 2

**1ère Epreuve**

**Instructions pour répondre sur la grille de réponses**

- La grille de réponse est unique (il n'est distribué qu'une seule grille de réponse par candidat) ;
- Remplir les cases correspondantes aux informations demandées (n° CNI, centre d'examen et spécialité) ;
- Pour répondre aux 40 questions, cocher la grille de réponses la case correspondante à **la ou les bonnes réponses** en mettant une croix ;
- Utiliser un stylo à bille bleu ou noir
- Ne pas utiliser de correcteur (blanco)

1- **Le réseau des** établissements de soins de santé primaires est **constitué des établissements suivants :**
   a- Les centres de santé ruraux de premier niveau ;
   b- Les centres de santé ruraux de deuxième niveau ;
   c- Les centres de santé ruraux de troisième niveau ;
   d- Les centres de santé urbains de quatrième niveau.

2- **Le réseau hospitalier** est organisé en fonction du bassin de desserte de la population en :
   a- Centres hospitaliers préfectoraux et provinciaux ;
   b- Centres hospitaliers universitaires ;
   c- Centres hospitaliers régionaux ;
   d- Centres hospitaliers intra-régionaux

3- **Les CDTMR sont :**
   a- Les Centres de Diagnostic et de Traitement des Maladies Rares ;
   b- Les Centres de Diagnostic de Transfusion Régionaux ;
   c- Les Centres de Dépistage et de Traitement des Maladies Rhumatismales ;
   d- Les Centres de Diagnostic et de Traitement des Maladies Respiratoires

4- **Le concept de problème de santé prend en compte :**
   a- Les souffrances individuelles strictement ;
   b- Les souffrances sociales ;
   c- Les souffrances individuelles et les conséquences sociales ;
   d- Les souffrances soient actuelles ou potentielles

+212 537 76 01 05 :الفاكس +212 537 76 58 27 : الهاتف - الرباط - 335 شارع محمد الخامس
335Avenue Mohammed V - Rabat Tél : +212 537 76 58 27- Fax : +212 537 76 01 05 www.sante.gov.ma



wadifa-info.com نماذج المباريات من موقع وظيفة إنفو

Source: www.wadifa-info.com/fr/modele-concours/5333 - Wadifa Info - page 1/7

4- **La santé n'est mesurable que par la voie indirecte :**
   a- A travers les statistiques de morbidité ;
   b- A travers les statistiques de mortalité ;
   c- A travers les statistiques de morbidité et de mortalité à la maladie ;
   d- Elle est mesurable seulement par la voie directe.

6- **L'Administration Centrale du Ministère de la Santé comprend :**
   a- Le Secrétariat Général ;
   b- La Direction de la Population ;
   c- La Direction des Hôpitaux et des Equipements ;
   d- La Direction des Ressources Humaines

7- **Le système de santé est constitué de l'ensemble des :**
   a- Ressources financières et non financières ;
   b- Ressources, des institutions et des actions organisées pour la réalisation des objectifs individuels de santé ;
   c- Ressources matérielles et immatérielles ;
   d- Institutions, des ressources, et des actions organisées pour la réalisation des objectifs de santé

8- **Selon la législation marocaine, le droit à la santé est une responsabilité de :**
   a- L'individu ;
   b- La société ;
   c- L'Etat ;
   d- L'Etat et la société

9- **La santé est :**
   a- L'équilibre et l'harmonie de quelques possibilités biologiques, psychologique et sociales de la personne humaine ;
   b- L'équilibre et l'harmonie de certaines possibilités biologiques de la personne humaine ;
   c- L'équilibre et l'harmonie des possibilités sociales de la personne humaine ;
   d- L'équilibre et l'harmonie de toutes les possibilités biologiques, psychologique et sociales de la personne humaine

10- **Le CHR est :**
   a- Le Centre Hospitalier régional ;
   b- Le Centre Hospitalier de référence ;
   c- Le Centre Hospitalier de reproduction ;
   d- Le Centre Hospitalier de rattachement

11- **Le Maroc dispose de :**
   a- Cinq CHU ;
   b- Quatre CHU ;
   c- Huit CHU ;
   d- Dix CHU.

12- **Le Système National de Santé comprend :**
   a- Le Secteur public ;
   b- Le Secteur privé à but non lucratif ;
   c- Le Secteur privé à but lucratif ;
   d- Le Secteur public à but lucratif



wadifa-info.com نماذج المباريات من موقع وظيفة إنفو

Source: www.wadifa-info.com/fr/modele-concours/5333 - Wadifa Info - page 2/7

13- **L'hôpital érigé en Service de l'Etat Géré de Manière Autonome (SEGMA) :**
- a- Est doté d'une autonomie financière ;
- b- Est doté d'une autonomie administrative ;
- c- Est doté à la fois d'une autonomie administrative et financière ;
- d- Est disposé de personnalité morale

14- **La santé publique peut se définir comme :**
- a- L'ensemble des activités spécifiques qui ont pour but, surtout, de rétablir la santé dans une communauté ;
- b- L'ensemble des activités spécifiques qui ont pour but, seulement, de maintenir ou de promouvoir la santé dans une communauté ;
- c- L'ensemble des activités spécifiques qui ont pour but impérativement de promouvoir la santé dans une communauté ;
- d- L'ensemble des activités spécifiques qui ont pour but de rétablir, maintenir ou de promouvoir la santé dans une communauté.

15- **Parmi la / les stratégie(s) de la Santé Publique :**
- a- Prévention des maladies et promotion sanitaire ;
- b- Amélioration des soins médicaux ;
- c- Promotion d'un mode de vie sain ;
- d- Hygiène du milieu et surveillance épidémiologique, contrôle des risques environnementaux et des maladies.

16- **La maladie est un processus :**
- a- Biologique ou psychologique
- b- Biologique et psychologique
- c- Biologique et/ou psychologique ;
- d- Uniquement biologique

17- **La prévention est :**
- a- L'ensemble des mesures visant à éviter ou à réduire le nombre des cas et la gravité des accidents ;
- b- L'ensemble des mesures visant à éviter le nombre des cas et la gravité des accidents ;
- c- L'ensemble des mesures visant à éviter et à réduire le nombre des cas et la gravité des accidents ;
- d- L'ensemble des mesures visant à réduire le nombre des cas et la gravité des accidents

18- **Prévention primaire comprend tous les actes destinés :**
- a- A diminuer l'incidence d'une maladie
- b- A diminuer l'apparition de nouveaux cas
- c- A ralentir l'apparition de nouveaux cas ;
- d- A diminuer la prévalence d'une maladie

19- **Prévention secondaire comprend tous les actes destinés :**
- a- A diminuer la prévalence d'une maladie ;
- b- A réduire la durée d'évolution de la maladie
- c- A augmenter la prévalence d'une maladie
- d- A augmenter la durée d'évolution de la maladie

20- **Prévention tertiaire comprend tous les actes destinés :**
- a- A augmenter la prévalence des incapacités chroniques et des récidives
- b- A diminuer la prévalence des incapacités chroniques et des récidives
- c- A augmenter au maximum les incapacités fonctionnelles et motrices
- d- A réduire au maximum les incapacités fonctionnelles et motrices



wadifa-info.com
نماذج المباريات من موقع وظيفة إنفو
Source: www.wadifa-info.com/fr/modele-concours/5333 - Wadifa Info - page 3/7

21- **Le système de couverture médicale de base au Maroc comprend :**

a- L'assurance maladie obligatoire de base
b- Le régime d'assistance médical ramed
c- Une assurance maladie complémentaire
d- Une assurance médicale complémentaire

22- **La population marocaine couverte dans le cadre de la couverture médicale de base est de l'ordre :**

a- 40 % ;
b- 60 % ;
c- 70 %
d- 52%

23- **Le régime de l'Assurance Maladie Obligatoire des Etudiants**

a- Couvre les étudiants uniquement dans le secteur public
b- Entre en vigueur en janvier 2018
c- Couvre les étudiants dans le secteur public et privé
d- Vise une population estimée à 426 000 étudiants

24- **L'espérance de vie à la naissance selon « santé en chiffres année 2015 » est de :**

a- 72,5 ans
b- 73,9 ans
c- 75,3 ans
d- 76,2 ans

25- **Le Calendrier National de vaccination des enfants dans le programme national d'immunisation, comprend les vaccins contre :**

a- Vaccin contre l'hépatite C ;
b- Vaccin anti BCG (tuberculose)
c- Vaccin antipneumococcique
d- Vaccin contre les oreillons

26- **Au Maroc, la première cause de mortalité est représentée par**

a- Les maladies transmissibles
b- Les maladies cardiovasculaires
c- La tuberculose et les maladies respiratoires
d- Les cancers

27- **Parmi le ( les service (s) d'une direction régionale de la santé**

a- Le service de maintenance biomédicale et technique ;
b- Le service des ressources humaines et du contentieux ;
c- Le service d'épidémiologie et la lutte contre les maladies
d- Le service de la santé publique

28- **Le port des gants :**

a- Empêche la contamination d'un patient à l'autre ;
b- Empêche la contamination d'un endroit à l'autre du corps du patient
c- Empêche la contamination du soignant ;
d- Diminue le taux d'infections nosocomiales

29- **Le Secteur Public du Système National de Santé se compose de :**

a- Services du Ministère de la Santé ;
b- Services de la santé des FAR ;
c- Services de santé relevant des collectivités locales
d- Cliniques privées



wadifa-info.com
نماذج المباريات من موقع وظيفة إنفو
Source: www.wadifa-info.com/fr/modele-concours/5333 - Wadifa Info - page 4/7

**30- Parmi les attributions de la Direction des Ressources Humaines :**

a- Formation professionnelle et recyclage du personnel ;
b- Elaboration et suivi des plans de formation du personnel ;
c- Surveillance épidémiologique de la population ;
d- Etablissement des bilans des activités des hôpitaux

**31- Le centre de santé urbain de premier niveau :**

a- Est l'établissement de santé de premier contact en milieu urbain ;
b- Il est placé sous la responsabilité d'un médecin généraliste ;
c- Il assure la couverture pour une population minimale de desserte de 25 000 habitants ;
d- Il offre des prestations de santé préventives, curatives et promotionnelles.

**32- Le réseau hospitalier est composé des établissements suivants :**

a- Les Hôpitaux régionaux ;
b- Les Hôpitaux préfectoraux ;
c- Les Hôpitaux provinciaux ;
d- Les Hôpitaux psychiatriques.

**33- Le comité de lutte contre les infections nosocomiales (CLIN) a pour missions de :**

a- De proposer le programme d'activité de lutte contre les infections nosocomiales ;
b- De proposer les mesures de prévention et de contrôle mises dans les services hospitaliers en matière de lutte contre les infections nosocomiales ;
c- De participer à la formation des professionnels de santé en matière d'hygiène hospitalière et de lutte contre les infections nosocomiales ;
d- De promouvoir l'application des recommandations de bonnes pratiques en matière d'hygiène hospitalière

**34- Les Directions Régionales du Ministère de la Santé sont au nombre de :**

a- 30 ;
b- 16 ;
c- 12 ;
d- 8

**35- Les Instituts Supérieur des Professions Infirmières et Techniques de Santé (INPETS) sont :**

a- Des établissements de l'enseignement supérieur ne relevant pas des universités ;
b- Des établissements de l'enseignement supérieur relevant des universités ;
c- Des établissements de l'enseignement professionnel ;
d- Au nombre de 12

**36- La profession infirmière s'exerce en fonction :**

a- Du diplôme délivré par le professionnel concerné seulement ;
b- Du diplôme délivré par le professionnel concerné et dans la limite des compétences acquises au cours de la formation de base seulement ;
c- Du diplôme délivré par le professionnel et dans la limite des compétences acquises au cours de la formation continue seulement ;
d- Du diplôme délivré par le professionnel et dans la limite des compétences acquises au cours de la formation de base et de la formation continue



wadifa-info.com نماذج المباريات من موقع وظيفة إنفو

Source: www.wadifa-info.com/fr/modele-concours/5333 - Wadifa Info - page 5/7

المملكة المغربية

ROYAUME DU

Ministè

37- **L'infirmier exerce sa profession soit :**
- a- Sur prescription médicale ,
- b- Sous l'encadrement et la responsabilité d'un médecin ,
- c- D'une manière indépendante en ce qui concerne les actes qui lui sont propres ;
- d- En fonction des circonstances et le contexte d'exercice

38- **Déchets médicaux et pharmaceutiques :**
- a- Sont issus des activités de diagnostic, de suivi et de traitement préventif, palliatif et curatif dans les domaines de la médecine humaine ;
- b- Sont issus des activités des hôpitaux publics ;
- c- Sont issus des activités des cliniques et des laboratoires ;
- d- Sont issus des activités des ménages.

39- **Selon le RIH des Hôpitaux, le pôle des soins infirmiers est placé sous la responsabilité :**
- a- D'un cadre titulaire du diplôme d'état d'infirmier ;
- b- D'un cadre titulaire du diplôme de Master ;
- c- D'un cadre titulaire du diplôme de doctorat ;
- d- D'un cadre administratif

40- **Au Maroc le droit à la santé :**
- a- Est un droit constitutionnel ;
- b- Est reconnu par la constitution de 2011 ;
- c- Est reconnu par la constitution de 1996 ;
- d- Est un droit non reconnu



335 Avenue Mohammed V – Rabat Tel : +212 537 56 36 ;

wadifa-info.com نماذج المباريات من موقع وظيفة إنفو

Source: www.wadifa-info.com/fr/modele-concours/5333 - Wadifa Info - page 6/7

# Wadifa Info

www.wadifa-info.com

**Le sujet suivant à préparer** — **النموذج التالي للتحضير**

## نموذج مباراة توظيف تقني من الدرجة الثالثة - وزارة الإدماج الاقتصادي والمقاولة الصغرى والتشغيل

Modèle de concours : Technicien – 3e grade – Ministère de l'Inclusion Économique, de la Petite Entreprise, de l'Emploi et

www.wadifa-info.com/fr/modele-concours/390

**Chaîne WhatsApp** — **قناة واتساب**

## المباريات الجديدة والنتائج كل يوم

Nouveaux concours et résultats chaque jour

www.wadifa-info.com/wa

**Chaîne YouTube** — **قناة يوتيوب**

## امتحانات تجريبية بالتصحيح، بالدارجة

Examens blancs corrigés, expliqués en darija

youtube.com/@wadifainfo

**Envoyer à un ami** — **أرسل النموذج لصديق**

## شارك هذا النموذج على واتساب مع من يحضّر معك

Partagez ce sujet sur WhatsApp

wa.me